



PREFETE DES HAUTES PYRENEES Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

Tarbes le 28 juin 2016,

Contre les cambriolages ayez les bons réflexes !
Si vous vous absentez pour les congés d'été, l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) vous permet de partir l'esprit plus serein.

Opération tranquillité vacances

Sur simple demande, les services de police ou de gendarmerie peuvent surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Pour vous inscrire, vous pouvez vous rendre au commissariat ou à la gendarmerie de votre secteur, plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours minimum).

Pour gagner du temps un formulaire est accessible sur le site des services de l'État (rubrique sécurité intérieure)

Quelques conseils pour lutter contre les cambriolages :

- protégez votre domicile par un système de fermeture fiable
- soyez attentifs à vos clés
- soyez vigilants sur les accès de votre domicile
- avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez vous de son identité.
- ne laissez pas vos objets de valeur en évidence
- ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences
- donnez l'impression que votre domicile est habité
- faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique
- signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « **tranquillité vacances** »

Si vous êtes victime d'un cambriolage :

- si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque
- prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie
- déposez plainte (munissez-vous de votre carte d'identité) ou déposez plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)
- protégez les traces et les indices
- faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à l'assureur

Et n'oubliez pas de lister vos objets de valeur : une application pour smartphone est prévue à cet effet : « cambrio-liste »

Elle permet aux utilisateurs de smartphones de réaliser d'une manière simple et rapide un état précis de leurs biens.



Contact Presse :

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

[facebook.com/Prefet des Hautes-Pyrénées](https://www.facebook.com/Prefet-des-Hautes-Pyrenees) [twitter.com/@Prefet65](https://twitter.com/Prefet65)

site internet : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>